

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 octobre 2015**CP2015_10_14
id. 2083

L'an deux mille quinze le trente octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION
DE 4 LOGEMENTS
12 RUE BESSIÈRES
COMMUNE DE MONTAUBAN**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS. Elle concerne l'opération d'acquisition-amélioration de 4 logements situés 12 rue Bessières à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 342 575 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS 40 ans	160 820,00 €
* Prêt PLUS 50 ans	62 152,00 €
* Subvention ANRU	27 603,00 €
* Subvention Etat pour surcharge foncière	46 000,00 €
* Fonds propres (compris intérêts de préfi)	46 000,00 €
Total	342 575,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 222 972 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 36402 joint en fond de dossier.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 89 188,80 €, soit 40 % d'un montant global de 222 972 €, le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 30 juillet 2015.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la SA Promologis, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 4 logements situés 12 rue Bessières à Montauban, la garantie du Département à hauteur de 40 % d'un montant global de 222 972 €, soit 89 188,80 €, selon les conditions définies dans le contrat n° 36402 ;

- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se porte garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 30 juillet 2015 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC